

NOMMER LES LIEUX DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus des lieux de travail

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise ou le personnel administratif ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi et comment nommer les tâches ?

Il est prévu de tracer, à défaut de nommer les expositions professionnelles, les situations de travail notamment le lieu, les tâches, les outils et les produits utilisés.

Une liste des lieux est mise à disposition. Elle est descriptive d'un lieu sans le qualifier contrairement aux locaux de travail de la partie thesaurus des expositions professionnelles qui précisent le caractère confiné ou insalubre par exemple.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des activités ou tâches ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 3 – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Informations concernant l'emploi actuel

- Description **du (des) poste(s) actuel(s) :**

- ⚙ Description des activités ou tâches effectuées permettant d'identifier les risques

- o Modifications du poste ou des conditions de travail, des activités ou tâches, des expositions, des risques ou des mesures de prévention.

Dans le descriptif du poste, est inclus le lieu où se situe le poste.

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

- ⚙ Descriptif du Thésaurus des lieux

Le Thésaurus des lieux permet de décrire les lieux où un salarié exerce. Il a été constitué à partir d'une extraction des caractéristiques techniques et organisationnelles des Fiches Médico-Professionnelles du site www.fmpcisme.org et une reprise des lieux qui préexistaient dans la version 2021 du TEP et qui n'ont pas été repris, car le lieu n'avait pas de qualificatif, en termes de nuisance.

Ce Thésaurus comprend 229 libellés actifs.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de huit digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises sont ainsi étudiées en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour, livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

La version 2022 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



Télécharger le Thésaurus des lieux de travail (Cf. annexe n°66)